



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°10/2024

**Objet : Spectacle « Julie Zenatti : Des chansons, des souvenirs et des amis » à la Scène Adamoise.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie autonome de la Scène Adamoise.

Considérant qu'il a été souhaité d'organiser un spectacle intitulé : « Julie Zenatti : Des chansons, des souvenirs et des amis », le samedi 23 novembre 2024 à 20h30 à la Scène Adamoise.

Considérant la proposition de la société One Hot Minute Tour, Tour by Le Bouquet, 980 avenue Jean Mermoz, Immeuble Babel Community – 34000 MONTPELLIER, pour un montant de 4 800€ HT soit 5 064€ TTC, avec le versement d'un acompte de 50% soit 2 532€ TTC à la signature du contrat et le solde, et le solde, soit 2 532€ TTC, le jour du spectacle.

Considérant que le contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle régit les conditions de réalisation de la représentation et les conditions financières.

### DÉCIDE

- **de signer** avec la société One Hot Minute Tour, Tour by Le Bouquet, 980 avenue Jean Mermoz, Immeuble Babel Community – 34000 MONTPELLIER, le contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle intitulé : « Julie Zenatti : Des chansons, des souvenirs et des amis », organisé le samedi 23 novembre 2024 à 20h30 à la Scène Adamoise, d'un montant de 4 800€ HT soit 5 064€ TTC, avec le versement d'un acompte de 50% soit 2 532€ TTC à la signature du contrat et le solde, et le solde, soit 2 532€ TTC, le jour du spectacle.

L'Isle-Adam, le 12 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240112-10-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024

Mise en ligne le 15 janvier 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)